08 mars 2021

PROVINCE DE
QUÉBEC
VILLE DE THURSO

SÉANCE ORDINAIRE tenue à l'Hôtel de Ville, lundi le 8 mars 2021 à dix-huit heures, par visioconférence dans le contexte de la pandémie COVID-19, à laquelle sont présents :

SON Honneur le Maire, Monsieur Benoît Lauzon et les Conseillers suivants :

Michael Benedict, Jean Lanthier, Jason Carrière, Robin Pilon, Hélène Laprade, Mélanie Boyer.

FORMANT QUORUM sous la présidence de son Honneur le Maire au fauteuil, le Secrétaire-trésorier et Directeur général Jasmin Gibeau et l'Adjoint au directeur et responsable des loisirs Hugo Blais sont aussi présents.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée. (quorum)
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal.
4. Adoption des comptes.
5. Parole au public.
6. Lecture de la correspondance :
   a) Dépôt du rapport sur l'application du règlement concernant la politique de gestion contractuelle ;
   b) Dépôt de reddition de comptes : émission de permis en zone inondable.
7. Rapports comités / commissions.
8. Dépôt projet de règlement et Avis de motion :
   a) Projet de règlement concernant l'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens ;
   b) Projet de règlement concernant les compteurs d'eau ;
   c) Projet de règlement concernant les feux sur le territoire de la Ville de Thurso.
9. Adoption de Règlements :
   a) 2e projet de Règlement No 01-2021 modifiant le règlement de zonage no 12-2008 afin d'agrandir la zone R-b #107 et réduire la zone I-a #103.
10. Commission de SERVICES ADMINISTRATIFS :
    a) Paiement de factures ;
    b) Avis comptes de taxes impayées ;
    c) Facteur d'équivalence 2020 : RCGT ;
    d) Projet Papineau numérique – accord d'accès municipal ;
    e) Plate-forme de design en ligne Canva ;
    f) Colloque – PALME Québec ;
    g) Équilibration rôle d'évaluation ;
    h) Formation - présider une élection ;
    i) Renouvellement adhésion CAMF ;
    j) Quote-part PIRVP.
11. Commission de la QUALITÉ DE VIE :
    a) Projet parc Paquette – PMVI ;

b) Animation – congé scolaire ;
c) Embauche sauveteurs – piscine municipale ;
d) Embauche étudiant(e)s – camp de jour ;
e) Parc de planche à roulettes – PMVI ;
f) Éclairage patinoire extérieure – PMVI ;
g) Adhésion 2021 – OBV Rouge Petite Nation et Saumon ;
h) Programmation spectacles été 2021 ;
i) Renouvellement adhésion Corporation des loisirs Papineau.

12. Commission de la QUALITÉ DU MILIEU :
    a) Matériel informatique – directeur/contremaître des travaux publics ;
    b) Tricentris – contribution 2021 ;
    c) Poste de directeur/contremaitre travaux publics ;
    d) Contrats marchés publics MTQ / 2021 ;
    e) Bornes électriques – PMVI.
13. Commission de la SÉCURITÉ PUBLIQUE :
    a) SPCA entente: indexation ;
    b) Démission pompier ;
    c) Schéma sécurité incendie – rapport annuel d'activités (2020).
14. Rapport du maire.
15. Nouvel Avis de Motion.
16. Divers/ Varia :
    a) Publicité – Brasseurs de Montebello ;
    b) Appui – Unis pour la faune-cerf de Virginie ;
    c) Appui – Campagne vers des collectivités durables.
17. Affaires nouvelles :
    a) Signatures-entente de service directeur/contremaitre travaux publics.
18. Parole au public.
19. Levée de l'assemblée.

Rés. : 2021-03-070

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHAEL BENEDICT

APPUYÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour, déposé par Monsieur le Maire, soit et est par les présentes adopté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-03-071

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 8 février 2021 a été remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

ET RÉSOLU :

08 mars 2021

QUE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 8 février 2021 soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-03-072

IL EST PROPOSÉ PAR MONISEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

D'approuver la liste des comptes ci-après :

et d'autoriser le secrétaire-trésorier de la Ville à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Chèques des élus et employés pour la période du 2021-01-24 au 2021-02-20 totalisant 49 154.98 $;

Chèques pour comptes à payer pour la période du 2021-02-01 au 2021-02-28 totalisant 103 410.70 $ (No : 46936 à No : 46974) ;

Prélèvements pour la période se terminant le 2021-02-28 totalisant 64 671.80 $ (No : 4182 à No : 4219) ;

Dépôts directs pour la période se terminant le 2021-02-28 totalisant 142 800.75 $ (No : 492 à No : 496).

Adoptée à l'unanimité.

PAROLE AU PUBLIC :
Les citoyens ont été invités à envoyer leurs questions par écrit entre le 26 février 2021 et le 5 mars 2021 à midi.
Début à 18 h 02; Fin à 18 h 02 (aucune question).

AVIS DE MOTION

EST par la présente donné par Monsieur Michael Benedict, conseiller, qu'il proposera ou fera proposer à une prochaine séance de ce conseil, un règlement concernant l'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens.

AVIS DE MOTION

EST par la présente donné par Monsieur Michael Benedict, conseiller, qu'il proposera ou fera proposer à une prochaine séance de ce conseil, un règlement concernant les compteurs d'eau.

AVIS DE MOTION

EST par la présente donné par Monsieur Michael Benedict, conseiller, qu'il proposera ou fera proposer à une prochaine séance de ce conseil, un règlement concernant les feux sur le territoire de la Ville de Thurso.

08 mars 2021

Rés. : 2021-03-073

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage numéro 12-2008 est entré en vigueur le 22 octobre 2008 et que le Conseil peut le modifier suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que le Conseil juge opportun de modifier le règlement de zonage afin d'agrandir la zone R-b #107 et réduire la zone I-a #103;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement fut adopté à la séance tenue le 8 février 2021;

CONSIDÉRANT qu'une consultation écrite s'est tenue du 18 février au 5 mars 2021 :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

ET RÉSOLU :

QUE le 2e *projet de Règlement No 01-2021 modifiant le règlement de zonage no 12-2008 afin d'agrandir la zone R-b #107 et réduire la zone I-a #103* soit et est par les présentes adopté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-03-074

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le paiement des factures ci-dessous, à savoir :

27/01/2021	55989+	Garage Carl Leduc - Réparation Chevrolet Silverado	1 179.74 $	taxes incl.
27/01/2021	989327+	Pétroles Pétro-Canada - Essence / diesel / mazout	3 616.41 $	taxes incl.
27/01/2021	303799+	Riobec Sécurité Inc. - Détecteur métal	1 044.17 $	taxes incl.
22/01/2021	29566+	Transport Michel Deschamps - Travaux déneigement	3 837.79 $	taxes incl.
03/02/2021	16687-07324	Waste Management - Frais dépotoir	2 774.30 $	taxes incl.
01/02/2021	122220	Sable Marco - Inventaire sel garage	4 019.35 $	taxes incl.
08/02/2021	18435+	Entreprise électrique R. Desjardins - Travaux centre comm. / aréna	1 052.33 $	taxes incl.
15/01/2021	CA032021 1800155+	Construction DJL - Asphalte	1 955.90 $	taxes incl.
31/01/2021	--	Visa / Wayfair - Meuble bureau maire	2 341.05 $	taxes incl.

08 mars 2021

17/02/2021	993316+	Pétroles Pétro-Canada - Essence / diesel / mazout	4 147.50 $	taxes incl.
16/02/2021	2021-072	Technoscience - Coffret scientifique	1 250.00 $	taxes incl.
11/02/2021	29614+	Transport Michel Deschamps - Transport neige / sablage	9 248.56 $	taxes incl.
16/02/2021	0016778-0732-1	Waste Management - Frais dépotoir	2 223.62 $	taxes incl.
23/02/2021	---	Société assurance automobile Qc - Licences	6 284.43 $	taxes incl.
11/02/2021	601410	Groupe DL Informatique - Hôtel de ville	2 335.76 $	taxes incl.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-03-075

CONSIDÉRANT le désir du Conseil municipal d'obtenir le remboursement des taxes impayées :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

APPUYÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le transfert à nos aviseurs légaux de tous les comptes de taxes impayées ci-dessous qui n'auront pas conclu une entente satisfaisante de remboursement dans les quinze jours de la présente résolution :

0251-35-2169	[redacted]	14/02/2019	1 229.31	
		14/08/2020	1 244.84	
		15/02/2021	421.41	
			2 895.56	+ intérêts et pénalité
0251-83-2838	[redacted]	14/02/2019	472.41	
		14/08/2020	2 217.07	
		15/02/2021	749.82	
			3 439.30	+ intérêts et pénalité
0252-67-9618	[redacted]	14/02/2019	2 263.98	
		14/08/2020	2 299.37	
		15/02/2021	781.19	
			5 344.54	+ intérêts et pénalité
0252-71-1362	[redacted]	14/02/2019	527.01	
		14/08/2020	696.02	
		15/02/2021	237.46	
			1 460.49	+ intérêts et pénalité
0252-74-4186	[redacted]	16/12/2019	1 207.13	
		14/08/2020	2 401.81	
		15/02/2021	812.86	
			4 421.80	+ intérêts et pénalité

08 mars 2021

0252-75-4321	[redacted]	16/12/2019	1 203.82
	[redacted]	31/12/2020	3 325.34
		15/02/2021	1 184.23
			5 713.39 + intérêts et pénalité
0252-76-3456	[redacted]	14/02/2019	2 194.73
		14/08/2020	2 231.46
		15/02/2021	758.03
			5 184.22 + intérêts et pénalité
0252-76-6557	[redacted]	14/02/2018	8.17
	[redacted]	14/02/2019	2 424.67
		14/08/2020	2 463.14
		15/02/2021	837.08
			5 733.06 + intérêts et pénalité
0252-77-8105	[redacted]	14/02/2019	533.00
	[redacted]	14/08/2020	2 361.28
	[redacted]	15/02/2021	802.32
			3 696.60 + intérêts et pénalité
0252-88-3229	[redacted]	14/02/2019	2 223.98
	[redacted]	14/08/2020	2 266.41
		15/02/2021	769.96
			5 260.35 + intérêts et pénalité
0351-36-0063	[redacted]	14/02/2019	3 810.71
		14/08/2020	4 365.49
		15/02/2021	1 485.53
			9 661.73 + intérêts et pénalité
0352-10-6607	[redacted]	15/05/2019	1 865.30
		14/08/2020	2 843.60
		15/02/2021	966.88
			5 675.78 + intérêts et pénalité
0352-30-0143	[redacted]	14/02/2019	767.59
	[redacted]	14/08/2020	2 054.71
		15/02/2021	697.72
			3 520.02 + intérêts et pénalité
0352-43-2170	[redacted]	19/04/2019	2 169.46
	[redacted]	14/08/2020	1 986.80
		15/02/2021	674.55
			4 830.81 + intérêts et pénalité

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-03-076

CONSIDÉRANT l'importance de l'exactitude du calcul de facteur d'équivalence ;

CONSIDÉRANT qu'AON n'a pas fourni les montants des facteurs d'équivalence :

08 mars 2021

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

APPUYÉ PAR MONSIEUR MICHAEL BENEDICT

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le paiement de la facture # 2362826 du 27 février 2021 de Raymond Chabot Grant Thornton, au montant de 3 235.00 $ plus taxes applications, relative au calcul du facteur d'équivalence pour l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-03-077

ATTENDU la résolution numéro 2005-02-26, adoptée lors de la séance du Conseil des maires de la MRC de Papineau tenue le 16 février 2005, déclarant la compétence de la MRC relativement à l'implantation, l'exploitation et l'utilisation d'un réseau de télécommunications à large bande passante;

ATTENDU que la demande d'aide financière dans le cadre du programme fédéral « Brancher pour innover » et du programme provincial « Québec branché » déposée pour le projet « Papineau Numérique » a été acceptée et les protocoles d'entente ont été signés;

ATTENDU que la MRC de Papineau est le « propriétaire des infrastructures de télécommunications » tel que défini dans la *Loi sur les télécommunications*, L.C. 1993, ch. 38 (la « ***Loi sur les télécommunications*** ») est une entreprise canadienne de télécommunications (une « **entreprise** ») et est assujettie aux exigences du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « **CRTC** »);

ATTENDU que, pour agir comme entreprise, la MRC de Papineau doit construire, entretenir et exploiter son équipement sur une servitude – ou au-dessus, au-dessous ou aux abords de celles-ci (« **sur** ») –, qu'il s'agisse de voies publiques, de rues, d'accès routiers, de voies, de ponts ou de viaducs qui relèvent de la municipalité (collectivement les « **servitudes** ») ou tout autre lieu public tel que convenu entre les parties;

ATTENDU que, aux termes de l'article 43 de la *Loi sur les télécommunications*, la MRC de Papineau requiert le consentement de la municipalité pour installer ses équipements sur une servitude et que la municipalité doit accorder à la MRC de Papineau un droit d'accès et d'utilisation de la servitude non exclusif pour autant qu'un tel droit d'accès ou d'utilisation n'interfère pas abusivement avec l'utilisation et la jouissance par le public ni ne brime aucun droit ou privilège concéder préalablement à la date d'entrée en vigueur;

ATTENDU qu'il y a lieu de définir les modalités en vertu desquelles la municipalité donne, par les présentes, son approbation en fonction d'un accord d'accès municipal, lequel est déposé auprès des membres du Conseil pour considération;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso approuve, par le biais de la présente résolution, l'accord d'accès municipal proposé par la MRC de Papineau, dans le cadre de la réalisation du projet « Papineau Numérique », et par le fait même, accorde à la MRC un droit d'accès et d'utilisation de la servitude non exclusif afin de lui permettre, notamment d'installer ses équipements ;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le maire ainsi que le secrétaire-trésorier et directeur général à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution;

ET QUE a présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau, conformément à l'échéancier prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-03-078

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de produire des infographies de qualité pour nos médias sociaux et autres publications :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

APPUYÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise l'adhésion annuelle à la plate-forme de design en ligne Canva Pro au coût de 365.63 $ plus taxes applicables (pour 4 membres).

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-03-079

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise l'inscription de messieurs Benoit Lauzon, maire, et Jasmin Gibeau, directeur général et secrétaire-trésorier, au Colloque sur le développement industriel et les écoparcs présenté par PALME Québec les 5 et 6 mai 2021 en mode virtuel, au coût total de 298,00 $ plus taxes applicables pour les deux inscriptions.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-03-080

CONSIDÉRANT l'obligation d'effectuer l'équilibration du rôle d'évaluation :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MONSIEUR MICHAEL BENEDICT

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le paiement du 1er versement représentant 45 % de la facture totale au groupe Servitech, au coût de 29 319.46 $ plus taxes applicables, pour l'équilibration du rôle d'évaluation 2022-2023-2024.

QUE le paiement soit fait à partir du GL 02 15000 417.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-03-081

CONSIDÉRANT l'importance du rôle et des responsabilités du président d'élection municipale :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

APPUYÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise l'inscription de monsieur Jasmin Gibeau, secrétaire-trésorier et directeur général, à la formation virtuelle « Présider une élection » offerte par la COMAQ les 26 février, 10 mars et 12 mars 2021, au coût de 395 $ plus taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-03-082

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHAEL BENEDICT

APPUYÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le renouvellement de l'adhésion au Carrefour action municipale et familles (CAMF) pour l'année 2021 au coût de 79 $ plus taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-03-083

CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités ont payé la quote-part pour le parc industriel régional vert Papineau (PIRVP) :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte de payer la quote-part du parc industriel régional à la MRC de Papineau au montant total de 23 906.40 $ réparti de la manière suivante :

- 1er mars 2021 7 968.80 $
- 1er juillet 2021 7 968.80 $
- 1er septembre 2021 7 968.80 $

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-03-084

CONSIDÉRANT la subvention globale reçue de la part d'Hydro-Québec au montant de 254 800 $;

CONSIDÉRANT les projets déjà approuvés par Hydro-Québec :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la soumission # 1064919 du 20 mai 2020 de Jambette au montant de 17 369.05 $ plus taxes applicables, pour l'achat de modules de jeux destinés au Parc Paquette.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la fiche de projet associé au dossier dans le cadre du Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) d'Hydro-Québec.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise un budget total de 32 000 $ à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-03-085

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil municipal d'offrir des animations pour la journée hivernale et la semaine de la relâche scolaire :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

APPUYÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise M. Hugo Blais, responsable des loisirs et adjoint au directeur, à signer pour et au nom de la Ville de Thurso le contrat en animation avec le Réseau Technoscience.

QU'un budget de 2 000 $ soit prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-03-086

CONSIDÉRANT l'engagement d'étudiant(e)s à la piscine municipale pour la saison 2021 ;

CONSIDÉRANT les qualifications requises ;

08 mars 2021

CONSIDÉRANT les recommandations de la Commission de la qualité de vie :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso engage les étudiants ci-dessous à la piscine municipale aux conditions énumérées au contrat de travail et conditionnel à l'obtention de l'attestation des qualifications requises :

- Louis-Philippe Beaulieu sauveteur national 19.00 $/h
- Anthony Pierre assistant sauveteur 14.50 $/h
- Raphaelle Forget sauveteuse nationale 19.00 $/h

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-03-087

CONSIDÉRANT l'engagement d'un(e) moniteur(trice) en chef pour l'organisation du camp de jour 2021 ;

CONSIDÉRANT l'engagement d'étudiant(e)s pour la période estivale pour l'organisation d'un camp de jour ;

CONSIDÉRANT les recommandations de la Commission de la qualité de vie :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso confirme l'engagement de Mme Coralie Bissonnette à titre de monitrice en chef au camp de jour 2021, pour une période de treize (13) semaines non consécutives, au salaire de 720 $ par semaine.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso confirme l'engagement des étudiant(e)s ci-dessous pour la période estivale aux conditions suivantes :

- Caroline Guindon monitrice 15.00 $/h (5 ans expérience)
- Maude Raby monitrice 15.00 $/h (4 ans expérience)
- Mélika Clément monitrice 15.00 $/h (3 ans expérience)
- Noémie Vallée monitrice 14.00 $/h (1an expérience)
- Anne-Sophie Desnoyers monitrice 14.00 $/h (1 an expérience)
- Anaïs Vézina monitrice 13.50 $/h (nouvelle)
- Gabrielle Godin monitrice 13.50 $/h (nouvelle)

Adoptée à l'unanimité.

08 mars 2021

Rés. : 2021-03-088

CONSIDÉRANT la subvention globale reçue de la part d'Hydro-Québec au montant de 254 800 $ dans le cadre du PMVI ;

CONSIDÉRANT les projets déjà approuvés par Hydro-Québec :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la soumission de Papillon Skate Park Inc. au montant de 14 750,00 $ plus taxes applicables, pour l'achat d'un module « ¼ de pipe » et d'un module boite de glisse.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la fiche de projet associée au dossier dans le cadre du Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) d'Hydro-Québec.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise un budget total de 17 000 $ à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-03-089

CONSIDÉRANT la subvention globale reçue de la part d'Hydro-Québec au montant de 254 800 $ dans le cadre du PMVI ;

CONSIDÉRANT les projets déjà approuvés par Hydro-Québec :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la soumission n° 170221-02 du 17 février 2021 de Entreprise d'électricité Réjean Desjardins Inc. au montant de 14 989,94 $ plus taxes applicables, pour l'achat et l'installation de deux lampadaires au DEL à la patinoire extérieure Euclide-Duguay.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la fiche de projet associée au dossier dans le cadre du Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) d'Hydro-Québec.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise un budget total de 20 000 $ à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-03-090

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise l'adhésion à l'Organisme des bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS) pour l'année 2021 au coût de 100 $ plus taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-03-091

CONSIDÉRANT le désir du Conseil municipal d'avoir une programmation d'artistes au parc près de l'église, pendant la période estivale 2021 :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

APPUYÉ PAR MONSIEUR MICHAEL BENEDICT

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise M. Hugo Blais, responsable des loisirs et adjoint au directeur, à signer pour et au nom de la Ville de Thurso les contrats avec les différents artistes, tout en respectant l'enveloppe budgétaire de 5 000 $.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-03-092

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHAEL BENEDICT

APPUYÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le renouvellement de l'adhésion à la Corporation des loisirs Papineau (CLP) au montant de 60 $ plus taxes applicables, pour la période du 1er avril 2021 au 31 mars 2022.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-03-093

CONSIDÉRANT l'arrivée en poste du nouveau directeur/contremaitre des travaux publics depuis le 1er mars dernier :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

APPUYÉ PAR MONSIEUR MICHAEL BENEDICT

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso confirme l'achat d'un ordinateur portable de Info Tech Informatique au coût de 849,00 $ plus taxes applicables, pour le poste de directeur/contremaitre des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-03-094

CONSIDÉRANT notre engagement financier à Tricentris ;

CONSIDÉRANT que Tricentris ne réclame pas, à ce jour, la contribution exceptionnelle pour l'année 2021 qui s'élèverait à 16 107.70 $ plus taxes applicables étant donné leurs bons états financiers :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le paiement de la facture #028944 du 3 février 2021 à Tricentris au coût de 6 120.93 $ plus taxes applicables, pour la contribution régulière 2021.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-03-095

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de M. Richard Prévost, contremaître, dans les prochaines semaines ;

CONSIDÉRANT le processus de sélection pour le remplacement au poste de directeur/contremaitre des travaux publics ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de révoquer le choix de candidat pour occuper le poste de directeur/contremaitre des travaux publics effectif le 1er mars 2021 :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso rescinde la résolution # 2021-02-057 relativement à la dotation du poste de directeur/contremaitre des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-03-096

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

APPUYÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso avise le MTQ de son intérêt à renouveler les contrats ci-dessous, pour l'année 2021, à savoir :

- Balayage mécanisé 8912-DH-005
- Tonte de gazon 8912-DH-009

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise monsieur Jasmin Gibeau, secrétaire-trésorier et directeur général, à signer pour et au nom de la municipalité tout document nécessaire à la réalisation de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-03-097

CONSIDÉRANT la subvention globale reçue de la part d'Hydro-Québec au montant de 254 800 $ dans le cadre du PMVI ;

CONSIDÉRANT les projets déjà approuvés par Hydro-Québec :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la soumission # 2334 du 20 juillet 2020 du Groupe Irenode au montant de 9 995.00 $ plus taxes applicables, pour l'achat d'une borne électrique double.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la fiche de projet associée au dossier dans le cadre du Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) d'Hydro-Québec.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise un budget total de 20 000 $ à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-03-098

CONSIDÉRANT le montant mensuel payé à la SPCA;

CONSIDÉRANT l'augmentation annuelle prévue :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHAEL BENEDICT

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso confirme l'augmentation du paiement mensuel à la SPCA de 621.42 $ à 627.63 $ (1%), à compter du 1er avril 2021, pour l'entente de service avec les chiens sur le territoire de la Ville de Thurso.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-03-099

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

APPUYÉ PAR MONSIEUR MICHAEL BENEDICT

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la démission de monsieur Denis Plouffe à titre de pompier volontaire, effective le 24 février 2021.

QUE le Conseil municipal le remercie par les présentes pour le travail accompli.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-03-100

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHAEL BENEDICT

APPUYÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte le *Rapport annuel d'activités* pour l'an 2 (2020) dans la mise en œuvre du schéma de sécurité incendie, tel que présenté par M. Érik Périard, directeur du Service sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-03-101

CONSIDÉRANT le projet de la microbrasserie Les Brasseurs de Montebello ;

CONSIDÉRANT le retour d'investissement dans les organismes de la région :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHAEL BENEDICT

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso verse la somme de 1 000 $ à la microbrasserie Les Brasseurs de Montebello afin que le logo de la Ville de Thurso soit sur une des bières.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte que Les Brasseurs de Montebello retournent cette somme à l'organisme du Club Optimiste de Thurso.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-03-102

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Duhamel, sur le territoire de la MRC Papineau, possède un territoire identifié par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, comme étant un ravage de cerf et que la population de ces ravages doit impérativement être maintenu en santé;

CONSIDÉRANT l'organisation d'un mouvement de masse nommé *Unis pour la faune* (UPF) mis de l'avant par des professionnels de la gestion de cheptel de qualité concernant les troupeaux de gros gibiers ;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'appui moral est sollicitée aux élus afin de conserver une saine gestion du patrimoine faunique ;

CONSIDÉRANT que le prélèvement pour la chasse peut se perpétuer à long terme lorsque l'exploitation est faite dans le respect des potentiels et de la capacité de reproduction de la population ;

CONSIDÉRANT que ladite capacité de renouvellement doit être modulée en fonction des facteurs limitatifs du territoire et des objectifs de population poursuivis ;

CONSIDÉRANT qu'en 2017, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a mis en place un projet expérimental dans les zones de chasse 6 nord et 6 sud, un territoire de plus de 4 000 km^2 instaurant une restriction de récolte d'un mâle de moins de 3 pointes d'un côté de panache (RTLB) ;

CONSIDÉRANT qu'un sondage réalisé par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) révèle qu'environ 70 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures réglementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de 3 pointes d'un côté de panache ;

CONSIDÉRANT que le bilan de mi-parcours par ledit ministère indique que ladite restriction est très prometteuse sur la population de cerfs pour lesdites zones ;

CONSIDÉRANT que les experts et biologistes du ministère ayant travaillé sur ce projet, mentionnent entre autres que cette expérimentation de la restriction de la taille des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle de chasseurs, les populations de cerfs et sur le maintien d'une densité biologiquement et socialement acceptable ;

CONSIDÉRANT que le plan de gestion actuel 2020-2027 sur le cerf de Virginie n'est pas adéquat pour une gestion saine et équitable du troupeau ;

CONSIDÉRANT que le plan de gestion devrait être révisé annuellement en prenant en considération plusieurs facteurs déterminants, entre autres la quantité de neige reçue et la coupe forestière de la dernière année ;

CONSIDÉRANT que le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a le pouvoir discrétionnaire selon le 3e alinéa de l'article 55 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (chap. a-18.1) d'inviter à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Duhamel a obtenu l'approbation de l'Association des chasseurs, pêcheurs, trappeurs et archers (ACPTA) de la Petite-Nation afin d'appuyer l'organisme *Unis pour la faune* (UPF) :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

APPUYÉ PAR MONSIEUR MICHAEL BENEDICT

ET RÉSOLU :

08 mars 2021

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso appuie l'organisme *Unis pour la faune* (UPF) et se joint à eux pour demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (RTLB) chez le cerf de Virginie sur tout le territoire québécois.

QUE le plan de gestion actuel 2020-2027 du cerf de Virginie du MFFP soit révisé tous les ans.

QUE la table de direction de l'organisme *Unis pour la faune* (UPF) soit dorénavant invitée à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

QUE la présente résolution soit acheminée à monsieur Pierre Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-03-103

ATTENDU QUE les populations sous-bancarisées et non bancarisées ont un urgent besoin d'avoir accès à des services bancaires, car des milliers de villages et de municipalités rurales n'ont aucune succursale bancaire et plus de 900 municipalités ont exprimé leur appui pour la mise en place d'une banque postale;

ATTENDU QUE, au Canada, des milliers de personnes n'ont pas accès à Internet haute vitesse, et que le gouvernement fédéral promet depuis longtemps d'intervenir afin de leur donner accès à un service à large bande;

ATTENDU QUE des mesures doivent être prises sans délai pour mettre en place un solide réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques;

ATTENDU QUE, pour atteindre les cibles de 2050 en matière de neutralité carbone, Postes Canada doit fortement accélérer l'électrification de son parc de véhicules;

ATTENDU QUE les bureaux de poste, dont le réseau couvre l'ensemble du pays, sont en mesure de fournir une vaste gamme de services à la manière de carrefours communautaires;

ATTENDU QUE les facteurs et factrices de Postes Canada, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, sont en mesure de fournir un service de vigilance auprès des personnes vulnérables afin qu'elles puissent demeurer chez elles le plus longtemps possible;

ATTENDU QUE Postes Canada est tenue de faire sa part pour mettre en place une relance après-pandémie qui soit juste;

ATTENDU QUE le rapport intitulé *La voie à suivre pour Postes Canada*, déposé dans le cadre de l'examen du service postal public, mené en 2016 par le gouvernement fédéral, recommande que Postes Canada diversifie ses services et qu'elle les adapte aux besoins de la population, qui sont en constante évolution;

08 mars 2021

ATTENDU QUE le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP), grâce à sa campagne *Vers des collectivités durables*, propose une vision du service postal à l'ère numérique et post-carbone qui apporte des solutions à ces besoins, et bien davantage :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

APPUYÉ PAR MONSIEUR MICHAEL BENEDICT

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso appuie la campagne *Vers des collectivités durables* et écrive à la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, l'honorable Anita Anand, pour lui faire part des raisons qui justifient son appui et y joigne une copie de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-03-104

CONSIDÉRANT le processus de sélection du nouveau directeur/contremaitre des travaux publics :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

APPUYÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise messieurs Benoit Lauzon, maire, et Jasmin Gibeau, secrétaire-trésorier et directeur général, à signer pour et au nom de la Ville de Thurso l'entente de service avec le candidat retenu pour le poste de directeur/contremaitre des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité.

PAROLE AU PUBLIC : tenue d'une période de questions.
Début à 18 h 28; Fin à 18 h 28 (aucune question).

Rés. : 2021-03-105

MADAME MÉLANIE BOYER PROPOSE,

APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

QUE la présente séance soit levée à 18 heures 30.

Adoptée à l'unanimité.

(signé)
Benoit Lauzon
Maire

08 mars 2021

(signé)
Jasmin Gibeau
Sec.-trés. et Dir. gén.

Je, Benoit Lauzon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature et à l'approbation par moi de toutes les résolutions et règlements qu'il contient au sens du l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.

(signé)
Maire